



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

capacités d'accueil

Question écrite n° 87873

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les difficultés rencontrées, en cette période estivale, par des élèves de classes préparatoires BCPST pour pouvoir redoubler leur seconde année. En effet, il semble que les capacités d'accueil des établissements scolaires ne leur permettent pas d'accueillir, à la rentrée prochaine, tous les étudiants qui le souhaitent et qui sont admis à redoubler. Cette perspective est particulièrement problématique pour les étudiants de cette filière qui mène aux concours de plusieurs grandes écoles à l'orientation très différente. C'est ainsi qu'à Toulouse, par exemple, des élèves souhaitant recommencer une seconde année préparatoire et s'inscrire aux concours des élèves vétérinaires ne peuvent obtenir un redoublement dans l'établissement scolaire où ils ont déjà effectué leurs deux premières années. Aussi, elle lui demande si des mesures particulières peuvent être prises afin de remédier à une situation qui pénalise fortement des élèves qui souhaitent poursuivre un cursus qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont déjà fait preuve d'une particulière motivation.

Texte de la réponse

La demande concerne les capacités d'accueil du lycée d'enseignement général technologique agricole de Toulouse qui ne permettent pas d'accueillir cette année tous les étudiants admis à redoubler leur seconde année en classe préparatoire biologie, chimie, physique et sciences de la terre « BCPST ». En fonction de leurs souhaits de poursuite d'études, tous les élèves concernés ont trouvé une inscription en classe préparatoire ou à l'université pour la rentrée scolaire 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87873

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6768

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9953